

Air Canada

M. le Président: Je remercie le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin), mais je peux répondre à la question, et j'ai bien peur que ce temps soit perdu. Il s'agit simplement, bien entendu, d'un usage parlementaire et je sais que les députés le comprendront. Je remercie le député.

Air Canada n'est pas à vendre.

Il s'engageait à ne pas vendre Air Canada. La société aérienne devait continuer d'appartenir à l'État et de servir les intérêts de la population. Pourtant, dans le projet de loi à l'étude, les Canadiens peuvent voir une grave contradiction entre les déclarations et les gestes du premier ministre.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LA PARTICIPATION PUBLIQUE AU CAPITAL D'AIR CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-129, prévoyant la prorogation d'Air Canada sous le régime de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes ainsi que l'émission et la vente de ses actions au public, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif; ainsi que de la motion de M. McDermid (p. 15859).

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir pu attendre pendant une demi-heure du précieux et bref temps qui nous reste pour parler d'un sujet aussi important que le projet de loi C-129. Le temps attribué au débat est limité et prendra fin cet après-midi. Je suis heureux de pouvoir intervenir dans le débat du projet de loi.

En proposant sa motion d'attribution de temps au débat du projet de loi C-129, visant à autoriser la privatisation d'Air Canada, c'est-à-dire la vente au secteur privé de certains biens de l'État, de biens appartenant au secteur public, le gouvernement a tenté, dans les quelques observations que nous avons entendues de la part des députés ministériels, de faire une description simplifiée à l'extrême de l'objet du projet de loi C-129. Nous avons entendu des députés ministériels affirmer qu'il faudrait privatiser Air Canada parce qu'il n'est pas nécessaire que l'État—c'est-à-dire les contribuables—exerce des activités dont le secteur privé peut s'acquitter.

• (1600)

Il ne fait aucun doute que tout député sensé et raisonnable admettra que le secteur privé doit se charger de tout ce qu'il peut faire efficacement. Il n'existe aucune raison impérieuse justifiant que le gouvernement se substitue au secteur privé. Cependant, ce n'est pas la question qui se pose dans le cas d'Air Canada. Il ne s'agit pas de savoir si l'on préfère que le secteur privé ou le secteur public administre Air Canada. La question est de savoir si la société Air Canada doit être privatisée maintenant et comme le propose le gouvernement.

Il faut, premièrement, que les Canadiens sachent que le 15 janvier 1985, après son élection, le premier ministre (M. Mulroney) déclarait en réponse aux questions du *Globe and Mail*:

De quel genre de privatisation s'agit-il? Le secteur des transports a été déréglementé il y a seulement un an au Canada. Il n'y a plus de règlements régissant les activités des lignes aériennes. Sous le nouveau régime, inspiré directement du modèle américain, le fait qu'Air Canada appartienne au gouvernement nous permet d'observer ce qui se passe dans ce secteur. Cela nous donne la possibilité, sans avoir à recourir aux règlements, d'exercer un certain contrôle direct sur au moins une société, celle qui appartient au gouvernement. Voilà pourquoi je m'oppose à la privatisation d'Air Canada pour le moment.

Je m'y oppose également parce que je voudrais qu'au moins une compagnie aérienne continue, dans ce vaste pays de 25 millions d'habitants, à assurer à tous les Canadiens, où qu'ils vivent, un niveau de service adéquat. Dans une industrie aérienne qui serait exclusivement privée, aucun transporteur ne voudra prendre un tel engagement envers les Canadiens vivant dans les régions rurales. Aucun transporteur ne voudra desservir les habitants de circonscriptions rurales comme la vôtre, monsieur le Président, de circonscriptions qui, bien que rurales, constituent des régions importantes et dynamiques du Canada. Dans une industrie exclusivement privée, c'est le bénéficiaire qui décide si un service doit être offert ou non.

Qu'est-ce que cette mesure du gouvernement a de mauvais? À mon avis, si on veut privatiser une entreprise, qu'il s'agisse d'Air Canada ou de toute autre, il faut y aller carrément. Si on veut vendre Air Canada, il faut vendre toutes les actions et en finir une fois pour toutes. Toute mauvaise que serait une telle décision, elle vaudrait encore mieux que la vente partielle que le gouvernement propose.

Que fait le gouvernement? La population ne s'en rend pas vraiment compte. Lorsque les gens entendent parler de privatisation, ils pensent qu'Air Canada sera vendue, mais le gouvernement n'entend offrir que 45 p. 100 des actions de la compagnie au secteur privé. Il compte en garder 55 p. 100 au nom des Canadiens, qui continueront donc à être les actionnaires majoritaires. En même temps, le gouvernement dit qu'il ordonnera aux fonctionnaires responsables de ces 55 p. 100 d'actions de voter avec la majorité des actionnaires privés. C'est une simple question d'arithmétique. Si 45 p. 100 des actions sont privatisées, cela signifie qu'en votant ensemble, les propriétaires de 23 p. 100 des actions, soit plus de la moitié des 45 p. 100, peuvent contrôler Air Canada. En effet, le gouvernement, avec ses 55 p. 100 d'actions, a promis de voter avec la majorité des actionnaires minoritaires.